



## Opposition au transfert du certificat d'immatriculation

Par **olanch1**, le 21/01/2015 à 19:51

**[fluo]Bonjour,[/fluo]**

Nous venons de recevoir une opposition administrative qui a prélevé sur un compte des contraventions pour un véhicule vendu en 2012.

Suite à cela on a recherché la copie du certificat de vente et adressé à la préfecture une demande de rectification.

Surprise, comme réponse on a eu ceci:

impossible d'enregistrer car ce véhicule fait l'objet d'une opposition au transfert d'immatriculation pour des soit-disant contraventions de 2005 ??

Hors à la vente, le certificat demandé fait état d'aucun gage ni opposition ?

Que faire pour sortir de cette affaire et si possible récupérer les sommes des contraventions dues par le nouveau propriétaire ?

**[fluo]Merci d'avance,[/fluo]**

***[s]Bonjour[/s] et [s]merci[/s] sont obligatoires si on veut des réponses.***

Par **aleas**, le 21/01/2015 à 21:00

Bonjour,

Si les contraventions datent de 2005 et que vous avez vendu le véhicule en 2012, elles vous

concernent si à l'époque vous étiez titulaire du certificat d'immatriculation.

Ce n'est pas parce que l'opposition au transfert n'était pas inscrite, ce qui d'ailleurs n'est pas une obligation, que les amendes n'existaient pas.

Qui, d'après vous, a commis ces infractions et de quel montant est l'OA ?